



2025 / 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
GROGNIET Jean-Christophe à VORGER Jean-Michel
MORARD Ghislaine à RELIER Annie

EXCUSÉ : GSELL Bernard

Madame Annie RELIER est désignée Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
13 février 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 23

Objet : Constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit parcelles B 26 et B 27 – commune de Grand-Aigueblanche

Le Président informe que les études d'exécution du réseau de chaleur dont les travaux ont débuté le 20 janvier 2025, ont déterminé la nécessité pour le réseau de traverser deux parcelles appartenant au Département de la Savoie cadastrées B 26 et B27 sur la commune de Grand-Aigueblanche. Afin de régulariser la situation relative au passage de ces futures canalisations publiques, il y a lieu de constituer une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit entre le propriétaire des parcelles sus visées et la CCVA.

Cette servitude pourra intervenir par acte authentique établi en la forme administrative, dont les frais seront intégralement pris en charge par la collectivité à la signature de l'acte.

Monsieur le Président indique au conseil communautaire, que dans ce cadre, il interviendra pour recevoir l'acte en sa qualité d'officier d'état-civil et propose que Thierry BRUNIER représente la Communauté de Communes, la réglementation ne lui permettant pas de comparaître aux deux titres dans l'acte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit pour le réseau de chaleur sur les parcelles appartenant au Département de la Savoie B 26 et B 27, commune de Grand-Aigueblanche.

INDIQUE que la présente servitude de passage en tréfonds sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative.

AUTORISE Thierry Brunier à signer ladite servitude et l'acte authentique aux conditions précitées ainsi que tous documents y afférents.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT

Le Président,

André POINTET

